

731

— 5 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, relatif aux immunités accordées aux fonctionnaires de l'enseignement (art. 98 du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et recettes de l'exercice 1913.) (Nos 85 et 130, année 1913.)

(Nommée le 18 novembre 1913.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : RAMBOURGT.
2^e — ASTIER.
3^e — BEAUVISAGE.
4^e — VINCENT.
5^e — GOY. *Rapporteur*
6^e — LOUBET. *Secrétaire*
7^e — BOURGANEL. *Président*
8^e — RÉVEILLAUD.
9^e — PETITJEAN.



1
Séance du 20 novembre 1903

Commission relative aux impunités des fonctionnaires

Président. M. Bourgeois
Secrétaire M. Loubet.

Un échange de vue général a lieu
sur le projet soumis ~~aux~~ délibération
de la Commission.

M. Fay est nommé rapporteur provisoire

L. Président
Bourgeois

Le Secrétaire

Loubet